

INFOS.KOM
Kœnigsmacker
Métrich,
Cité des
Officiers



N
O
V
E
M
B
R
E

2
0
1
9



PETITS RAPPELS

DU BIEN VIVRE ENSEMBLE

❖ Bruit

Le bruit est omniprésent dans notre environnement. Il se manifeste souvent par les véhicules à moteurs non entretenus, trafiqués ou techniquement bruyants : mobylettes, motos, motocross, quads, également par des outils : nettoyeurs haute pression, tondeuses à gazon, broyeurs à végétaux, aspirateurs, perceuses, etc., et enfin le bruit engendré par la musique forte.

Il est rappelé que l'arrêté municipal du 19 mai 2015, stipule que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils tels que tondeuses à gazon, perceuses et scies électriques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h00 à 19h00**
- **Les samedis : de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **Les dimanches et jours fériés : de 09h00 à 11h30**

Il est instamment demandé aux propriétaires de mobylettes, motos ou scooters, d'utiliser des véhicules conformes à la législation, notamment au niveau du bruit.

❖ Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre, y compris pour les déchets issus des tailles de haies ou d'arbres, est strictement interdit. Les déchets verts doivent être conduits à la déchetterie. Aucun feu à l'air libre ne peut être fait à moins de 200 mètres des habitations. Les déchets verts (éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage...) (annexe II de l'article R 541-8 du code de l'environnement), relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés. Leur brûlage est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

✓ Horaires de la déchetterie de Kœnigsmacker :

- Du 1^{er} novembre au 31 mars :
 - Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 17h.
 - Le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17h.
- Du 1^{er} avril au 31 octobre :
 - Du mardi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
 - Le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

❖ Animaux

La propreté du village n'est pas seulement l'affaire des agents municipaux ; elle dépend aussi des efforts de chacun. La vie en communauté implique quelques règles élémentaires de savoir-vivre.

Nous vous invitons par, conséquent, en tant qu'administré de la Commune, mais aussi en tant que propriétaire d'un chien, à vous y conformer et à assumer vos responsabilités.

Il n'y a aucun déshonneur à ramasser les déjections de son animal. Il s'agit, bien au contraire, d'un acte citoyen.



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

La fin de l'année approche à grands pas, laissant derrière elle un été chaud, voire très chaud et où la pluie a commencé à faire défaut.

D'ailleurs, ce manque de pluie a amené le Préfet à prendre un arrêté sécheresse portant sur la limitation de certains usages de l'eau et ce jusqu'au 1^{er} novembre 2019.

Pour ce second semestre, le conseil municipal dans sa séance du 18 juillet a approuvé à l'unanimité la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Les travaux de la salle socioculturelle de la rue du Moulin sont terminés et inaugurés, ainsi que les travaux dans la rue du Mewinckel.

Quant à la rue de la Chapelle (en partie) et à la rue Poster, l'entreprise INEO a entrepris les travaux d'enfouissement des réseaux secs. Pour ceux de la rue de la Gare (allant de la gare au pont de la Canner), ils démarreront encore cette année.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec malheureusement une fermeture de classe à la maternelle

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter toutes les associations, les clubs, les bénévoles qui ont animé et apporté des moments festifs tout au long de l'année.

Merci aux adjoints, conseillers municipaux, services administratifs, techniques, à vous toutes et tous pour votre implication de tous les jours dans la vie communale.

Très cordialement et amicalement

Pierre ZENNER

Maire de Kœnigsmacker – Métrich – Cité des officiers

Conseiller Départemental

Travaux d'enfouissement

Les travaux d'enfouissement précédés des travaux d'assainissement et de remplacement de branchements en eau potable arrivent à leur fin dans les rues de la Chapelle et Poster.

Toutefois quelques retards par rapport à

la date de fin de travaux initiale ont été constatés, dûs essentiellement à la découverte de réseaux d'eaux pluviales et ou usées non répertoriés.

La société INEO qui a réalisé les travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication attend désormais l'autorisation des différents organismes pour alimenter les habitations et l'éclairage des rues.

Quant aux travaux de voirie, attribués à l'entreprise Eurovia, ils seront terminés prochainement. Seul l'enrobé sur les trottoirs ne sera réalisé que lorsque les anciens poteaux et installations seront enlevés.

Merci à vous tous qui avez fait preuve de patience au vu de la gêne occasionnée par les travaux

Le coût global comprenant l'enfouissement des réseaux, le revêtement de surface, les missions de maîtrise d'œuvre et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé s'élève à 426 050,60 € HT.

Enfouissement des réseaux (INEO) : 235 749,60 € HT

Aménagement de voirie (EUROVIA) : 168 201,00 € HT

Mission maîtrise d'œuvre (VRI) : 20 600,00 € HT

Coordination SPS (EKOS LOGIS) : 1 500,00 € HT

Pour ces travaux, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a participé à hauteur de 201 284,90 € HT des travaux, soit à plus de 47 % du montant global de l'opération, dans le cadre des enveloppes de travaux à destination des communes membres.

Une demande de subvention a également été déposée auprès du Syndicat Intercommunal de la Concession de Distribution Publique d'Electricité (SISCODIPE)



Travaux d'élargissement Chemin de Mewinckel

Commencés en 2018, les travaux d'élargissement et d'enfouissement des réseaux secs sont aujourd'hui terminés et réceptionnés.

Le montant des travaux s'élève à 129 365 € HT et ont été subventionnés dans le cadre de l'aide départementale Amissur à hauteur de 23 250 €

Merci aux riverains de la rue qui ont fait preuve de patience au vu de la gêne occasionnée par les travaux.



Pont de Cattenom - Kœnigsmacker

Après 2 années de travaux, le nouveau pont a été inauguré et mis en service le 15 octobre 2019. D'une longueur de 127 m et d'une largeur de 13,50 m, il intègre les modes doux avec une piste cyclable et une voie piétonne de part et d'autre de la voie de circulation.

La dépense globale est d'environ 11 millions d'euros. Les communes de Kœnigsmacker et Cattenom ont contribué à hauteur de 75.000 € chacune pour le chemin piétonnier

Les Communautés de Communes de l'Arc Mosellan et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ont participé quant à elles chacune à hauteur de 175.000 €.

Le reste à charge, un peu plus de 10.5 millions d'euros, est assumé par le Département de la Moselle.



Patrimoine militaire : l'ouvrage de Métrich



L'ouvrage de Métrich est un gros ouvrage d'artillerie de la ligne Maginot, le 4^{ème} plus imposant de la muraille de France ! Cet ouvrage est composé de 9 blocs de combat, 1 bloc observatoire et 2 blocs d'entrée (entrée des munitions et entrée des hommes). Il avait pour mission, avec l'ouvrage du Kobenbusch, de barrer l'accès de la Moselle avec leurs blocs d'artillerie respectifs de 3 canons de 75mm et de défendre les ouvrages voisins du Galgenberg, du Billig et du Hackenberg.

Les dessous de l'ouvrage :

L'ouvrage était censé tenir un siège de plusieurs mois sans ravitaillement. De ce fait, 95% du fort se situe à 30 mètres de profondeur.

On y trouve donc :

- Un magasin à munitions, contenant les réserves en munitions de l'ouvrage
- Une usine, où l'on trouve les moteurs de l'ouvrage, permettant de l'alimenter en électricité en cas de coupure du réseau civil (câbles enterrés)
- Des galeries reliant l'ensemble de l'ouvrage (dans ce cas, plusieurs kilomètres)
- Une caserne, destinée à la vie des soldats (l'ouvrage de Métrich en accueillait 800). On y trouve une cuisine avec une chambre froide, des chambrées, des douches, des toilettes et une infirmerie.
- Un puits, pour toujours avoir de l'eau à disposition même sans ravitaillement (ressource vitale dans un fort)
- Un égout
- Des monte-charges et des escaliers pour relier les galeries aux blocs (les escaliers pour les soldats, le monte-charge pour les munitions)
- Une galerie des câbles
- Des filtres pour les gaz de combat

L'histoire de l'ouvrage :

L'ouvrage fut construit entre 1930 et 1935 pour un coût total de 127 000 000 F (francs de 1930).

L'ouvrage ne fut pas attaqué pendant la bataille de France de 1940. Les allemands le transformèrent en usine souterraine, puis l'utilisèrent contre les Américains après que ceux-ci eurent franchi la Moselle, en novembre 1944.

Réutilisé par l'armée française après-guerre, il fut abandonné dans les années 60 comme tous les autres ouvrages suite à la sortie de la France de l'OTAN. De plus, cet ouvrage souffre d'un problème de terrain. En effet, le fort est construit dans des filons d'anhydrite, un minerai qui gonfle en présence d'eau. L'intérieur de l'ouvrage étant humide, les galeries se soulèvent de façon inhabituelle.

Dans les années 80-90, les entrées furent forcées, les câbles électriques brûlés, les galeries noircies, le contenu volé. Les entrées furent ensuite recouvertes de terre. C'est aujourd'hui un lieu sombre en ruine et il est illégal et dangereux de s'y rendre (propriété de l'armée).

Louis ZENNER (14 ans)



L'histoire de notre village : rencontre avec la commune de Benassay

Une longue histoire lie les deux communes, qui a commencé lorsque survint l'ordre d'évacuation en septembre 1939 lors de la Seconde Guerre Mondiale. 800 habitants ont été accueillis dans le département de la Vienne à Benassay, Lavausseau et Chapelle-Montreuil.

L'armistice conclu le 22 juin 1940, la mairie de Kœnigsmacker apprend qu'un retour des habitants en Lorraine est possible.

Cet exil forcé a laissé des traces indélébiles autant que créé des liens indéfectibles. Ces liens se sont renoués il y a trente ans entre les clubs du 3ème âge de l'époque à l'initiative de Mme Marcelle Delvo et de M. Poireaux.

Tous ces moments forts ont été à nouveau partagés lors du séjour de quelques habitants de Benassay dans notre commune. Pierre Zenner a salué et remercié ceux qui ont œuvré à ce que cette amitié sincère et durable perdure.

La médaille d'honneur de la ville a été remise à Rémy Guichard, maire de Benassay.



Patrimoine de la commune : le Moulin Borens

Le Moulin Borens construit au cours de la guerre de Trente Ans a bien sûr connu de multiples modifications. La dernière en date concerne la transformation de cet ancien moulin en salle socioculturelle.

Les travaux nécessaires à cette réalisation, en conservant quelques éléments de l'ancienne bâtisse ont été réalisés en 2 phases.

1^{er} phase : consolidation, sécurisation, confortement des maçonneries et rénovation de la toiture (coût 102 849 € HT)

2^{ème} phase : réalisation des travaux et aménagement de la salle socioculturelle (coût 409 317 € HT)

Les travaux ont été subventionnés à hauteur de 134 944 € HT, comme suit :

- Etat : 97 309 €
- Député : 11 000 €
- Région : 26 635 €

Les travaux extérieurs ainsi que l'auvent ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Communauté de Communes dans le cadre des dotations aux communes pour un montant de 154 912 € HT.

Cet ensemble peut servir à des expositions, réunions de travail, fêtes de famille.

Les tarifs de location sont disponibles en mairie.



Pylône de télécommunication 4G

Le Conseil Municipal en date du 18 juillet 2019 a autorisé l'implantation sur la commune de Kœnigsmacker au niveau de la rue de la Gare d'un pylône de radiotéléphonie 4G de la société ORANGE, qui permettrait de combler l'absence de couverture.

Construction d'un espace périscolaire et intergénérationnel

Ce nouvel espace sera construit à côté du gymnase, à l'emplacement du city stade actuel, qui sera déplacé à l'arrière de l'école maternelle.

Il sera composé d'un espace périscolaire (accueil matin et soir et restauration scolaire le midi) et proposera une salle pour manifestations diverses les week-ends (mariages, repas, lotos...) offrant une capacité d'accueil de 300 personnes.



Le projet d'un montant total estimé à 1.800.000 €, pourrait être financé à hauteur de 80 % par des subventions (CAF, M. le Sous-Préfet au titre de la DETR, Département de la Moselle et Fonds Européen FEADER).

Le montant estimé de 360.000 € restant à charge de la commune de Kœnigsmacker, sera financé par un emprunt.

INSCRIPTION ET CHANGEMENT D'ADRESSE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

NOUVEAUTE Inscription en ligne : sur le site www.mon.service.public.fr

Conditions d'inscription

- Avoir 18 ans la veille du scrutin,
- Etre de nationalité française,
- Jouir de ses droits civiques,
- Etre domicilié dans la commune où l'on sollicite son inscription, ou être âgé de moins de 26 ans et s'inscrire dans la commune de domicile des parents, ou s'inscrire au titre de contribuable d'une taxe locale, ou être gérant ou associé majoritaire d'une société.



Les jeunes âgés de 18 ans qui ont été recensés sont inscrits d'office sur les listes électorales.

AGENDA

NOVEMBRE

- 16 NOVEMBRE Commémoration armistice à Malling
24 NOVEMBRE Loto des Pompiers à la salle polyvalente
29 NOVEMBRE Remise Prix Maisons Fleuries

DECEMBRE

LA FIBRE EST CHEZ VOUS !

Vendredi 6 décembre de 10h à 19h

Salle polyvalente
rue du Stade - 57970 Koenigsmacker

Venez découvrir les offres du premier opérateur
présent sur le réseau fibre de votre zone

 Boutique Orange - orange.fr - 3900*

*Le service est gratuit et l'appel est au prix d'une communication normale selon l'offre retenue au moment du forfait. Le temps d'attente avant la mise en relation avec votre conseiller est gratuit depuis les réseaux Orange.

- 1^{er} DECEMBRE Loto Comité des Fêtes à la salle polyvalente
7 DECEMBRE Ste Barbe Amicale des Pompiers
7 DECEMBRE Passage de la caravane du TÉLÉTHON en mairie
15 DECEMBRE Concert de Noël à l'Eglise

MARS

- 7 MARS Pièce de théâtre par les Raudis au Moulin BORENS
15 & 22 MARS Elections municipales

AVRIL

- 19 AVRIL Randonnée VTT La Tristan

La Vie de votre Commune en photos



Contacts utiles

Premiers secours et professionnels de santé

URGENCES

SAMU	15
Pompiers	18
Police	17
Gendarmerie Metzervisse	03 82 56 80 70
Gendarmerie Guénange	03 82 82 64 27

Centre anti-poison Nancy

03 83 32 36 36

Cabinet Infirmiers

Mme Entringer / Mme Winzenrieth
03 82 55 02 71

Médecin

M. Nguyen Son Nguyen 03 82 55 09 09

Kinésithérapeutes

Mme Laurence Wilhelm 03 82 55 09 14
M. Philippe Houppert 03 82 56 04 25

Pédicure-podologue

Mme Heintz Caroline 03 82 83 63 66

Orthophonistes

Mmes Grandiz/Remy 03 82 50 73 88

Pharmacie

M. et Mme Lemmer 03 82 59 55 22

Réflexologie

Mme Béatrice Schneider 06 72 45 40 42

Diététicienne

Mme Froehlicher Charlotte 03 82 82 70 41

Ostéopathie animale

Mme MATHIEU Emilie 06 86 54 85 08

Responsable de la publication:

Natacha Vaz

Crédit photos: Philippe Even

Impression: Repro 2000

Administrations

Sous-Préfecture

03 82 59 19 20

CCAM

Arc Mosellan

03 82 83 21 57

SIAKOHM

Assainissement

03 82 85 98 60

SIDEKOM

Eau

03 82 85 98 60

GRDF Dépannage

0800 47 33 33

ERDF Dépannage

09 72 67 50 57

Magnascole

Elémentaire

03 82 83 19 78

Maternelle

03 82 55 01 24

Aide à la personne

Assistante sociale du secteur Mme Rouzé

03 87 35 01 20

Service à domicile personnes âgées, Global Service Lorraine

03 08 53 75 22

Vie pratique

Vétérinaire

03 82 88 06 21

Carrefour express

09 67 74 05 96

Boulangerie

03 82 50 36 48

Pizza FREDY

03 82 53 84 97

Snack AYTAŞ

03 82 50 11 73